



CÔTE BASQUE IMMO

### 3 AGENCES ET TOUTES LES COMPÉTENCES

#### Orpi Les Halles

Carreau des Halles  
64100 BAYONNE  
05 59 25 30 00  
cbi.leshalles@orpi.com

#### Orpi Saint-Esprit

9 bd Alsace Lorraine  
64100 BAYONNE  
05 59 55 75 16  
cbi@orpi.com

#### Orpi Maignon

2 rue du Colonel Melville Lynch  
64600 ANGLET  
05 59 48 00 88  
cbi.maignon@orpi.com



2024

le mandat  
by Orpi

## Honoraires de Transaction

Locaux d'habitation et terrains

Prix hors honoraires	% Honoraires (TTC) <sup>(1)</sup>	Prix hors honoraires	% Honoraires (TTC) <sup>(1)</sup>
Jusqu'à 49 999,99 €	Forfait de 5 000 €	De 400 000,00 € à 499 999,99 €	6,00 %
De 50 000,00 € à 99 999,99 €	Forfait de 8 000 €	De 500 000,00 € à 599 999,99 €	5,50 %
De 100 000,00 € à 199 999,99 €	7,50 %	De 600 000,00 € à 749 999,99 €	5,00 %
De 200 000,00 € à 299 999,99 €	7,00 %	De 750 000,00 € à 999 999,99 €	4,50 %
De 300 000,00 € à 399 999,99 €	6,50 %	Au-delà de 1 000 000,00 €	4,00 %

Honoraires d'estimation: 250,00 € TTC

<sup>(1)</sup> Honoraires à la charge de l'acquéreur et calculés sur la base du « Prix hors honoraires »

La délivrance d'une note est obligatoire  
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial



## 3 AGENCES ET TOUTES LES COMPÉTENCES

### Orpi Les Halles

Carreau des Halles  
64100 BAYONNE  
05 59 25 30 00  
cbi.leshalles@orpi.com

### Orpi Saint-Espirit

9 bd Alsace Lorraine  
64100 BAYONNE  
05 59 55 75 16  
cbi@orpi.com

### Orpi Maignon

2 rue du Colonel Melville Lynch  
64600 ANGLET  
05 59 48 00 88  
cbi.maignon@orpi.com



2024



### Clé PRÉMIUM

- Appel et encaissement des loyers et charges diverses
- Délivrance des quittances et reçus aux locataires
- Lettre de rappel et 1ère relance par LRAR
- Révision des loyers
- Reddition mensuelle des comptes (par virement)
- Gestion travaux urgents
- Gestion des travaux jusqu'à 500 € TTC
- Contrôle et acceptation du congé locataire
- Etat des lieux de sortie
- Restitution du Dépôt de Garantie

6%  
TTC<sup>1</sup>



### Clé PRIVILÈGE

Inclut la clé PRÉMIUM

+

Aide à la déclaration  
des Revenus Fonciers

+

- Gestion des charges de copropriété et impositions dues par le locataire
- Suivi du dossier contentieux (du commandement de payer à l'expulsion)
- Gestion des travaux jusqu'à 1500 € TTC

7,5%  
TTC<sup>1</sup>



### Clé PRESTIGE

Inclut les clés  
PRÉMIUM + PRIVILÈGE

+

Assurance PNO incluse

+

- Gestion des sinistres :
  - Dommages-Ouvrage
  - Dégâts des Eaux
  - Incendie
- Gestion des travaux (quelque soit le montant)
- Représentation en AG de copropriété
- Frais administratifs et abonnement extranet inclus

9%  
TTC<sup>1</sup>



### GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

Cette option comprend :

- La prise en charge de l'INTÉGRALITÉ des loyers impayés jusqu'à la date de départ effective du locataire
- La prise en charge des frais d'huissier et d'avocat
- Garantie DÉGRADATIONS IMMOBILIÈRES
- Garantie PROTECTION JURIDIQUE
- En sus Garantie « Vacance Locative » (+2,20%)

2,5%  
TTC<sup>2</sup>

<sup>1</sup> En % TTC du montant des encaissements, selon taux de TVA en vigueur

<sup>2</sup> En % des loyers et charges appelés, frais de gestion inclus



CÔTE BASQUE IMMO

### 3 AGENCES ET TOUTES LES COMPÉTENCES

#### Orpi Les Halles

Carreau des Halles  
64100 BAYONNE  
05 59 25 30 00  
cbi.leshalles@orpi.com

#### Orpi Saint-Espirit

9 bd Alsace Lorraine  
64100 BAYONNE  
05 59 55 75 16  
cbi@orpi.com

#### Orpi Maignon

2 rue du Colonel Melville Lynch  
64600 ANGLET  
05 59 48 00 88  
cbi.maignon@orpi.com



2024



Gestion des charges de copropriété et impositions dues par le locataire	+	✓	✓	25,00 € TTC par trimestre
Reddition mensuelle des comptes - Versement des fonds par chèque	+	+	+	1,88 € TTC par envoi
Recouvrement des créances: suivi du dossier contentieux du commandement de payer par huissier à l'expulsion Les frais de procédure (huissier, avocat,...) restent à la charge du bailleur	+	✓	✓	150,00 € TTC (forfait)
Etablissement et envoi des éléments d'aide à la déclaration des Revenus Fonciers	+	✓	✓	90,00 € TTC par an et par lot
Gestion des travaux (de 500 € TTC à 1500 € TTC)	+	✓	✓ <sup>1</sup>	84,00 € TTC (taux horaire)
Gestion des travaux (au-delà de 1500 € TTC)	+	+	✓ <sup>1</sup>	84,00 € TTC (taux horaire)
Gestion des sinistres (Dommages-Ouvrage / Dégâts des Eaux / Incendie) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration et suivi du sinistre</li> <li>• Etablissement des devis et suivi des travaux</li> <li>• Encaissement des indemnités et reversement après contrôle</li> </ul>	+	+	✓ <sup>1</sup>	150,00 € TTC (forfait)
Représentation du bailleur en expertise (sinistres Dommages-Ouvrage / Dégâts des Eaux / Incendie)	+	+	✓ <sup>1</sup>	84,00 € TTC (taux horaire)
Représentation du bailleur en AG de copropriété ou devant tous organismes publics ou privés	+	+	✓ <sup>1</sup>	84,00 € TTC (taux horaire)
Frais administratifs	+	+	✓	2,46 € TTC par mois
Abonnement Extranet	+	+	✓	3,00 € TTC par mois
Gestion des parties communes (immeuble en monopropriété)	+	+	+	50,00 € TTC par mois
Etude fiscale personnalisée	+	+	+	84,00 € TTC (taux horaire)
Assistance à la livraison pour les biens achetés en VEFA	+	+	+	84,00 € TTC (taux horaire)
Constitution et suivi de dossier ANAH	+	+	+	84,00 € TTC (taux horaire)
Visite annuelle et/ou étude technique du bien loué durant le cours du bail	+	+	+	84,00 € TTC (taux horaire)
Comparatif Etat des Lieux de Sortie / Etat des Lieux d'Entrée (fin de gestion)	+	+	+	150,00 € TTC (forfait)
Honoraires d'Etat des Lieux (entrant et/ou sortant), de Location, de Relocation ou d'Avenant au bail	+	+	+	cf Barème «Honoraires de Location»

<sup>1</sup> à l'exclusion des lots vacants

SAS La Clé du Logis au capital social de 26 000 €, immatriculée au RCS de Bayonne  
Carte professionnelle T/G n°CPI 6401 2016 000 007 802 délivrée par la CCI de Bayonne  
Garantie : GALIAN - 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS

Barème Gestion 2024, valable du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2024

Page 2 / 2

## 3 AGENCES ET TOUTES LES COMPÉTENCES

### Orpi Les Halles

Carreau des Halles  
64100 BAYONNE  
05 59 25 30 00  
cbi.leshalles@orpi.com

### Orpi Saint-Esprit

9 bd Alsace Lorraine  
64100 BAYONNE  
05 59 55 75 16  
cbi@orpi.com

### Orpi Maignon

2 rue du Colonel Melville Lynch  
64600 ANGLET  
05 59 48 00 88  
cbi.maignon@orpi.com



2024



## Honoraires de Location

Prérequis : calcul de la surface pondérée

**Coefficient multiplicateur =  $(19 / S) + 0,7$**  (où S est la surface habitable du logement) (le coefficient multiplicateur ne peut excéder 1,2)

**Surface pondérée = Surface habitable x Coefficient multiplicateur**

### Honoraires de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail

- Surface pondérée x 7,50€ TTC (Zone tendue) (par partie)
- Surface pondérée x 6,50€ TTC (Zone non tendue) (par partie)

### Honoraires de négociation et d'entremise

- Forfait de 50,00€ TTC par location (à la charge exclusive du bailleur)

### Honoraires d'état des lieux d'entrée

- Surface pondérée x 2,50€ TTC (par partie)
- Ce montant est limité à 160,00€ par partie pour les appartements  
Ce montant est limité à 250,00€ par partie pour les autres types de biens

### Honoraires de rédaction du bail pour logement étudiant (Septembre à juin)

- Forfait de 270,00€ TTC par location (par partie)
- (+ honoraires d'état des lieux d'entrée selon barème ci-dessus)

### Honoraires de rédaction du bail pour parking ou garage

- Forfait de 180,00€ TTC par location (à la charge exclusive du preneur)

### Honoraires pour autres actes administratifs (avenants...)

- Forfait de 150,00€ TTC par acte (par partie)

### Autres prestations particulières (hors mandat de gestion)

#### Visite et compte-rendu de pré-Etat des Lieux

- 84,00 € TTC (taux horaire) (à la charge exclusive de la partie requérante)

#### Honoraires d'état des lieux d'entrée ou de sortie

- Surface pondérée x 2,50€ TTC (par partie)
- Ce montant est limité à 160,00€ par partie pour les appartements  
Ce montant est limité à 250,00€ par partie pour les autres types de biens

#### Comparatif d'Etats des Lieux d'Entrée et de Sortie

- Forfait de 250 € TTC (à la charge exclusive du bailleur)

#### Accompagnement de travaux et/ou de sinistre

- Ouverture du dossier / Déclaration de sinistre: forfait de 180,00 € TTC
- Assistance expertise: 84,00 € TTC (taux horaire)
- Vérification / réception travaux: forfait de 90,00 € TTC (à la charge exclusive de la partie requérante)

#### Régularisation annuelle des charges locatives

- 84,00 € TTC (taux horaire) (à la charge exclusive du bailleur)

#### Vérification de solvabilité (hors mandat de gestion ou de location)

- Forfait de 90,00 € TTC (à la charge exclusive du bailleur)